



16 janvier 2014
DECS-RPD(2014)1

**Comité d'experts
sur le droit des personnes handicapées
(DECS-RPD)**

**Conférence «Pleine inclusion des enfants et des jeunes
en situation de handicap dans la société»**

Conclusions générales

Bruxelles, Belgique, 21-22 novembre 2013

par M. Gauthier DE BECO (Belgique)
Rapporteur général

*Les vues exprimées dans ce rapport sont sous la responsabilité de l'auteur et
ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Sommaire

1. Objectifs de la Conférence3

2. Principaux constats3

3. Engagements des Etats membres.....4

Conclusion.....5

Programme de la conférence6

1. Objectifs de la Conférence

La Conférence «Pleine inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société», organisée par le Conseil de l'Europe et la Belgique, a été l'occasion de se concentrer sur la place des enfants en situation de handicap au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. L'objectif était double. D'une part, la Conférence avait pour but de mieux comprendre le concept d'inclusion, qui concerne tant ces enfants, leurs familles que la communauté dans laquelle ils vivent. D'autre part, elle visait à examiner les mesures qui doivent être prises pour la pleine participation des enfants et des jeunes en situation de handicap. Au-delà des normes internationales et des déclarations politiques, la Conférence voulait surtout donner la parole aux acteurs de terrain afin de pouvoir confronter les initiatives européennes et l'avis des experts à la réalité.

La Conférence était inspirée de plusieurs documents internationaux qui témoignent de l'importance que donne la communauté internationale à l'inclusion. La **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** de l'ONU du 20 novembre 1989 (ci-après «CIDE») fait de la participation de l'enfant une dimension transversale pour tous les droits de l'enfant. La **Convention relative aux droits des personnes handicapées** de l'ONU du 13 décembre 2006 (ci-après «CDPH»), qui se caractérise par le modèle social du handicap, a pour objectif de supprimer les différentes barrières à l'encontre des personnes en situation de handicap. Tant le **Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées dans la société 2006-2015** (ci-après «Plan d'action du Conseil de l'Europe») que la **Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées** (ci-après «Stratégie européenne 2010-2020») visent à promouvoir la pleine participation des personnes en situation de handicap. Le Conseil de l'Europe a en outre récemment adopté la **Recommandation CM/Rec(2013)2 du Comité des Ministres aux Etats membres : la pleine inclusion des enfants et des jeunes handicapés dans la société** (ci-après «Recommandation CM/Rec(2013)2 du Comité des Ministres»).

Après une présentation des principales initiatives européennes en la matière, des experts travaillant tant au sein d'organisations internationales que d'organisations de la société civile ont exposé leurs projets en cours lors d'une table-ronde. Cela a permis non seulement d'identifier les synergies possibles et les lacunes à combler mais également de poser les questions pertinentes qui ont fait l'objet par la suite des débats durant les ateliers. Ces derniers ont été l'occasion de présenter des bonnes pratiques et d'échanger différents points de vue sur la mise en œuvre des droits des enfants et des jeunes en situation de handicap. Ensuite, des exposés sur des projets de recherche et des initiatives européennes en cours ont été présentés tant par les prestataires de services que les organisations de la société civile. Le Conseil de l'Europe a également réagi sous forme de dialogue en exposant ses différents programmes en faveur des enfants en situation de handicap, avant de laisser la place au Délégué général aux droits de l'enfant ainsi qu'aux rapporteurs des ateliers et au rapporteur général pour la séance de clôture.

2. Principaux constats

Comme cela a été constaté à de maintes reprises durant la Conférence, le processus en faveur de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société a connu un essor considérable ces dernières années. Ces initiatives démontrent la volonté des Etats membres du Conseil de l'Europe d'offrir une aide plus adaptée aux besoins de ces enfants ainsi qu'un soutien à leur famille et à leur communauté. Non seulement des législations nationales ont été promulguées pour garantir la pleine participation des enfants et des jeunes en situation de handicap mais des pratiques innovantes ont également vu leur jour afin de faire progresser leur inclusion dans la société. Comme en témoigne la Conférence, un nouveau mouvement a été lancé visant à supprimer les mécanismes d'exclusion et à promouvoir la dignité de ces

enfants, comme le prônent la CIDE, la CPDH, le Plan d'action du Conseil de l'Europe, la Stratégie européenne 2010-2020 et, plus récemment, la Recommandation CM/Rec(2013)2 du Comité des Ministres.

Malgré les progrès encourageants, force est néanmoins de constater que la situation sur le terrain n'est pas en adéquation avec la volonté des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il y a en effet un grand écart entre les instruments juridiques auxquels ces Etats ont adhéré et la réalité quotidienne des enfants et jeunes en situation de handicap. Tout d'abord, il existe de nombreux stéréotypes entourant ces enfants, qui donnent fréquemment lieu à des manquements à leurs droits. Les regards sont plus tournés vers la déficience que vers les capacités. Ensuite, l'implication des jeunes en situation de handicap reste faible, notamment en raison du peu d'information adaptée dont ils disposent pour poser leurs choix, que ce soit dans la vie courante ou dans le cadre de procédures judiciaires, et du fait que les services ne sont pas tous accessibles, ceci concernant les enfants porteurs d'un handicap mental en particulier. Il en résulte un isolement des familles des enfants en situation de handicap qui connaissent des difficultés à maintenir un niveau de vie adéquat. Trop d'enfants se trouvent, par conséquent, dans des institutions spécialisées, vivant à l'écart de leur communauté.

Plutôt que d'être inclusives, les structures mises en place pour les enfants en situation de handicap sont encore souvent ségréguatives. Il est, par exemple, difficile de passer d'un enseignement spécialisé à un enseignement inclusif, bien que l'on relève des différences notables entre les systèmes scolaires des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les causes en sont le manque de support individualisé et d'intervention précoce, l'inadéquation des méthodes d'évaluation ainsi que l'absence de moyens pour mettre en œuvre les politiques publiques, ceci ayant été renforcé par la crise économique des dernières années. Un autre problème est la faible collaboration intersectorielle, qui ne permet pas de faire face aux difficultés variées auxquelles sont confrontés les enfants en situation de handicap. En conséquence, ces enfants ne reçoivent pas l'aide dont ils auraient besoin.

3. Engagements des Etats membres

A la lumière des débats de la Conférence, les organisateurs belges proposent que les Etats membres du Conseil de l'Europe s'engagent à continuer leurs efforts en faveur de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société. Tant ces Etats, les experts que les acteurs de terrain ont confirmé qu'il est possible d'œuvrer pour la participation des enfants en situation de handicap au travers des politiques publiques. Un des objectifs de la Conférence était de définir le soutien à donner leurs familles et leur communauté. Les échanges fructueux ont en effet permis de donner un plus grand sens à la notion d'inclusion.

La Conférence a démontré qu'il est essentiel d'adopter des mesures qui prennent en compte la situation particulière des enfants et des jeunes en situation de handicap et qui permettent d'apporter une réponse à leurs besoins spécifiques. Pour être efficace, l'approche pour la mise en œuvre de leurs droits doit satisfaire à trois conditions :

En premier lieu, elle doit être *participative*, c.-à-d. garantir l'implication des jeunes en situation de handicap, raison pour laquelle des jeunes ont d'ailleurs été invités à réagir durant la Conférence. Aucune décision concernant les enfants en situation de handicap ne doit être prise sans que ces enfants ne puissent exprimer librement leur opinion, que ce soit dans le cadre de procédures les concernant individuellement ou de l'élaboration des politiques publiques. Cela suppose non seulement un espace mais également une stratégie pour que la voix des enfants et des jeunes en situation de handicap soit effectivement entendue. L'apport de la société civile est également important, car c'est elle qui permettra de réaliser le projet d'inclusion.

En deuxième lieu, elle doit être *intersectorielle*, c.-à-d. assurer la collaboration entre les différents secteurs concernés par les enfants en situation de handicap de manière globale.

Sans coopération étroite entre les services du secteur de l'enfance et les services du secteur du handicap, ces enfants risquent de passer entre les mailles du filet. Pour ce faire, il faut passer des services spécialisés à des services généraux qui soient le plus inclusifs possibles et qui prennent en compte toutes les dimensions du handicap. Comme il l'a été démontré durant la Conférence, ceci peut se faire par des protocoles de collaboration.

En troisième lieu, elle doit être *proactive*, c.-à-d. atteindre les enfants en situation de handicap dans les lieux où l'inclusion peut avoir lieu le plus facilement. En conséquence, les prestataires de service doivent apporter un soutien au sein des communautés où vivent les personnes handicapées. Cela implique non seulement que le personnel d'encadrement soit à l'écoute des familles en situation de handicap mais qu'il acquière également une compétence en matière d'inclusion au travers de formations afin de pouvoir soutenir ces familles de manière efficace.

En ce qui concerne les mesures en tant que telles, un soutien aux familles doit être prévu dès la petite enfance afin de prévenir l'institutionnalisation des enfants et des jeunes en situation de handicap. L'aide octroyée à ces enfants doit être pluridisciplinaire c.-à-d. matérielle, psychologique sociale et médicale si nécessaire. Cela nécessite la mobilisation de tous les secteurs et la mise en place de services de qualité, tout en offrant une aide financière aux familles des enfants en situation de handicap si cela est nécessaire. Il a par ailleurs été souligné que le soutien aux enfants en situation de handicap ne profite pas seulement à ces enfants mais également à beaucoup d'autres, étant donné que l'inclusion concerne toutes les personnes. Si nous arrivons à rendre la société parfaitement inclusive, il ne serait même plus nécessaire de parler de handicap.

L'éducation doit être inclusive, chose qui nécessite non seulement des systèmes scolaires adaptés aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap mais également un soutien et une formation qui doit être tant initiale que continue pour les enseignants. Il en est de même pour les loisirs même si des activités spécifiques qui tiennent compte du handicap peuvent compléter l'offre. La justice doit également être rendue accessible grâce à un support adapté. Il est également essentiel d'œuvrer à la sensibilisation aux droits des enfants en situation de handicap en parlant de l'existence de ces droits non seulement à ceux qui les entourent mais également à ces enfants eux-mêmes. Un moyen efficace est de trouver des exemples de bonnes pratiques et de les utiliser comme moyen de promotion, comme il a été fait durant la Conférence. En outre, il est primordial de prévoir un budget suffisant pour que tous les enfants en situation de handicap puissent bénéficier des mesures précitées. Ceci ne doit évidemment pas se faire au détriment de mesures existantes, faute de quoi certains parmi eux risquent de se retrouver dépourvus d'aide.

Conclusion

Il est déjà plus clair ce que signifie l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société après la Conférence. Il ne s'agit pas d'intégration mais bien, non seulement de permettre à ces enfants de vivre avec les autres là où ils se trouvent, avec une aide appropriée, mais également de rendre la société la plus ouverte possible à la diversité humaine. Comme il l'a été suggéré durant la Conférence, cela implique de revoir notre modèle de compétition par un modèle ouvert à la différence.

Les organisateurs belges encouragent les Etats membres du Conseil de l'Europe à continuer leurs efforts en faveur de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société. Etant donné que le Plan d'action du Conseil de l'Europe atteint sa dernière année, l'occasion est donnée au Comité d'experts sur les droits des personnes handicapées de l'évaluer, d'établir les priorités pour l'avenir et d'élaborer la Stratégie 2020 sur les personnes handicapées. La Belgique aura en outre la présidence du Conseil de l'Europe l'année prochaine, ce qui offrira une nouvelle occasion de mettre l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap à l'agenda international.

Programme de la conférence



PROGRAMME

21 - 22 novembre 2013

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence européenne organisée par le Conseil de l'Europe et la Belgique

«Pleine inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans la société»

BLU ROYAL RADISSON HOTEL - Rue Fossé aux Loups 47 - 1000 Bruxelles - Belgique.

Jeudi 21 novembre

8h30 - 9h30 Accueil

9h30 - 9h40 Mot de bienvenue

Madame Alice BAUDINE, Administratrice générale de l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) et Monsieur Philippe COURARD, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles, aux Personnes handicapées et à la Politique scientifique chargé des Risques professionnels, Belgique

9h40 - 10h30 Séance d'ouverture

Facilitatrice : Mme Brigitte PLUMET, Directrice, AWIPH, Belgique

- *Le Conseil de l'Europe pour la promotion et la défense des droits des enfants et des jeunes handicapés en Europe (Conseil de l'Europe)* : M. Thorsten AFFLERBACH, Chef de Division de la Cohésion sociale et d'Intégration à la Direction « Droits de l'Homme et Anti-discrimination », DG II - Démocratie, Représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Europe
- *Droits des jeunes en situation de handicap (Commission européenne)* : M. Johan TEN GEUZENDAM, Chef d'unité, Droits des personnes handicapées, DG Justice
- *Présentation du Rapport 2013 « La situation des enfants dans le monde. Les enfants handicapés » (UNICEF)*: Mme Maud DOMINICY, Responsable des Droits de l'enfant, UNICEF Belgique, et Présentation de la vidéo de l'UNICEF (récolte de paroles d'enfants : « Qu'est-ce que tu en penses ? »)
- *Présentation des objectifs et du déroulement de la Conférence (Belgique)* : Docteur Gauthier DE BECO, Rapporteur général de la Conférence

10h30 - 11h00 Pause café

11h00 - 12h30 Séance de travail 1 - présentations et échanges de vues

TABLE RONDE : « Normes juridiques et initiatives européennes en matière de participation effective des enfants et des jeunes en situation de handicap »

- *Consultation des jeunes en situation de handicap dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* : Mme Carlotta BESOZZI, Directrice, Forum européen des personnes handicapées (EDF)
- *Perception des enfants de leurs droits, de la protection de ces droits et de la façon dont les politiques nationales et européennes reflètent ces droits. Projet « Exprimez-vous » (EUROCHILD)*: Mme Mafalda LEAL, Coordinatrice principale - Droits de l'enfant et participation de l'enfant

- *La Charte sociale européenne et les droits des enfants et jeunes handicapés*: Mme Elena MALAGONI, Conseil de l'Europe DGI - Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, Service de la Charte sociale européenne, Division I - Rapports nationaux sur l'application de la Charte sociale européenne
- *La violence à l'égard des enfants* : Mme Monica Gutierrez Arques, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, (FRA)
- *Egalisation des chances des enfants et des jeunes en situation de handicap* : M. Jan JARAB, Représentant régional pour l'Europe, Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- *Les autorités régionales et locales en Europe pour les droits des enfants et jeunes handicapés* : M. Josef NEUMANN, Rapporteur sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

REACTIONS

- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Belgique) : M Gert BACKX du service Handicap - Convention ONU
- Représentante de la société civile belge : Mme Emilie DE SMET, Présidente de la Commission wallonne des Personnes Handicapées

DEBAT

Mené par M. David LALLEMAND, Conseiller en communication et chargé de projets auprès du Délégué général aux droits de l'enfant, M. Bernard DE VOS, Communauté française, Belgique.

12h30 - 14h00 *Pause déjeuner*

14h00 - 16h00 Séance de travail 2 - ateliers thématiques (pause café incluse)

Atelier n° 1 : Approche intersectorielle des droits des enfants

Exposé introductif et modération de l'atelier : Agence flamande pour les personnes handicapées (VAPH), Bien Etre, Santé et Famille (WVG) et Service bruxellois francophone des personnes handicapées (PHARE)

L'ATELIER traite des questions essentielles qui concernent l'approche intersectorielle des droits de l'enfant: comment le secteur du handicap peut-il parvenir à son inclusion dans les autres secteurs de l'enfance et de la jeunesse ? Comment s'occuper des (droits des) enfants et des jeunes - avec ou sans handicap - afin de trouver des solutions les plus appropriées ? La situation belge est particulière dans ce sens qu'il s'agit d'un Etat-membre du Conseil de l'Europe où plusieurs acteurs coexistent aux différents niveaux politiques. Comment les autres Etats-membres trouvent-ils des solutions pour régler cette question d'intersectorialité ? Et comment se traduit la collaboration locale entre les différents partenaires, au plus haut niveau politique ? Qui porte la responsabilité ultime pour les enfants et les jeunes en situation de handicap ?

Afin d'animer le débat, trois exemples de bonnes pratiques en Belgique sont présentés:

- le protocole de collaboration de la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (Phare)
 - le protocole d'accord entre Phare et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
 - le décret intersectoriel pour l'enfance et la jeunesse en vigueur dans la communauté flamande de Belgique
- Le service Phare sera représenté par Mme Dominique DUGNOILLE, chef de service de l'emploi et des aides à l'intégration, et par Mme Sophie DONNAY, psychologue et membre de l'équipe pluridisciplinaire
- Le Département Bien-être, Santé et Famille (WVG) de la Communauté flamande, sera représenté par Mme Jole LOUWAGIE, Exécutif au service 'Aide intégrale à la jeunesse'

Rapporteur : expert en projets européens : M. Franz WOLFMAYER, président de l'Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées, (EASPD)

Atelier n° 2 : Soutien à la famille et à la communauté

Exposé introductif et modération de l'atelier : Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH)

Cet ATELIER met en relief le droit des jeunes personnes en situation de handicap (enfant, adolescent, jeune) à vivre dans la société sur base de l'égalité avec les autres (Article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées : Autonomie de vie et inclusion dans la société). Quelle aide des services concernés pour répondre aux attentes des enfants et des jeunes et aux besoins des familles, par extension, elles aussi souvent discriminées ? Comment mettre en œuvre une interaction positive entre l'enfant et le jeune, son projet de vie, ses aidants proches naturels et professionnels et sa communauté de vie ? Comment rencontrer et valoriser les nouvelles approches professionnelles dans les dispositifs réglementaires et budgétaires ?

Trois formes de soutien innovantes qui bousculent en Belgique les carcans réglementaires et les pratiques sont exposées par

- Mme Pascale CAMUS, Coordinatrice de la TASK FORCE 'Handicap' à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
- Mme Marie Rose KADJO, Directrice de l'Entre temps
- Mme Hélène DELESCAILLE et Mme Isabelle DI MARTINO, coordinatrices locales du projet « Transition 16-25 ans »

Rapporteur: Mme Monica Gutierrez Arques, Agence des droits fondamentaux de Union européenne, (FRA)

Atelier n° 3 : Inclusion dans l'éducation et les loisirs

Exposé introductif et modération de l'atelier : Dienststelle für personen mit behinderung, Belgique

Cet atelier se penchera sur le grand défi de l'éducation inclusive des enfants et jeunes handicapés. Pour le Conseil de l'Europe, l'éducation peut être considérée comme la base de l'inclusion des enfants et des jeunes dans la société. La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées stipule en son Article 24 que les personnes handicapées doivent avoir accès à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit et à l'enseignement secondaire, et qu'elles doivent y bénéficier de l'accompagnement individualisé et efficace, nécessaire en vue d'acquérir des compétences pratiques et sociales de façon à faciliter leur pleine participation à la vie en communauté.

Deux exposés vont offrir un état des lieux de pratiques actuelles et permettront ainsi un échange de vues des participants. Une présentation reflètera un exemple de bonne pratique de l'inclusion dans et par les loisirs.

L'éducation inclusive est-elle en marche ? Trois exposés vont offrir un état des lieux de pratiques actuelles :

- L'éducation Inclusive en Communauté Française de Belgique: M Jean-François DELBARTÉ (B) Expert Enseignement Fondamental et Secondaire Spécialisé au Cabinet de Mme Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale.
- L'éducation Inclusive au Portugal par M. David RODRIGUES, Professeur à l'Université de Lisbonne
- L'Inclusion dans et par les loisirs : Mme Julie SOUREN, responsable pour le secteur enfants et jeunes dans le service d'accompagnement « Logement-Famille-Loisirs », Belgique.

Rapporteur : expert en projets européens : M. Karel CASAER, Conseiller en éducation pour besoins spécifiques, Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées, (EASPD)

Vendredi 22 novembre

8h30 - 9h00 *Accueil*

9h00 - 9h30 *Accueil café*

9h30 - 13h00 **Séance de travail 3**

Facilitateur : M. Rudi KENNES, Directeur, Agence flamande pour les personnes handicapées (VAPH), Belgique

9h30 - 9h45 **Conclusions de la première journée et perspectives**
Docteur Gauthier DE BECO, Rapporteur général

9h45 - 10h40 **Pratiques innovantes des Etats membres du Conseil de l'Europe - présentations et échanges de vues**

Facilitateur : M. Luk ZELDERLOO, Secrétaire général de l'Association européenne des prestataires de services pour les personnes handicapées (EASPD)

- M Richard TIMMERMAN, Secrétaire général du réseau de l'Enseignement Catholique Spécialisé flamand (V.V.K.B.O), Belgique
- M Karel CASAER, P2i, Pathways to inclusion-Education inclusive et formation- (EASPD)
- Mme Camille LATIMIER, spécialiste des droits de l'homme à l'Association « Inclusion Europe »
- Mise en oeuvre des deux Conventions - des droits de l'enfant (CIDE) et - des droits des personnes handicapées (CDPH) sous l'angle des enfants en situation de handicap intellectuel

10h40 - 11h10 *Pause café*

11h10 - 12h40 **Pratiques innovantes des Etats membres du Conseil de l'Europe - présentations et échanges de vues - SUITE**

- M Franz WOLFMAYER, Investt (Transition éducation emploi)
- Me Stephanie BUREL, Responsable de projet, MDAC (Mental Disability Advocacy Centre, Budapest, Hongrie) - Accès à la justice pour les enfants en situation de handicap mental
- Me Justine BAUDOT et M Sébastien GERARD de l'association GRATTE, Belgique

Présentation de la vidéo « HERDRUK » par M. Bruno VANNOBERGEN, Commissaire général aux droits de l'enfant, Communauté néerlandophone de Belgique

Réactions de trois jeunes personnes impliquées dans l'action sur le terrain

12h40 - 13h00 **REGARDS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

- Mme Irena KOWALCZYK-KEDZIORA, Administratrice, DG II « Démocratie », Service de cohésion sociale et de diversité
- Mme Susie MORGAN, Assistante de programme principale, DG I - Droits de l'homme et l'Etat de droit, Division des droits de l'enfant

13h00 - 14h30 *Pause déjeuner*

14h30 - 16h00 Séance de clôture

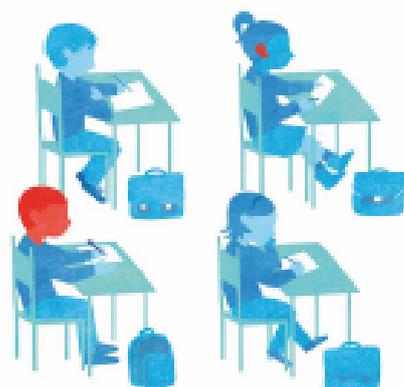
Facilitateur : M. Helmut HEINEN, Directeur général, Service germanophone pour personnes avec handicap (Dienststelle für personen mit behinderung), Belgique

- Positions du Réseau européen des médiateurs pour enfants, ENOC : Délégué général aux droits de l'enfant, M. Bernard DE VOS, Communauté française, Belgique
- Présentation des conclusions des ateliers thématiques par les 3 rapporteurs:
 1. Approche intersectorielle des droits des enfants
 2. Soutien à la famille et à la communauté
 3. Inclusion dans l'éducation et les loisirs

Présentation des conclusions finales

Docteur Gauthier DE BEGO, rapporteur général

16h00 Fin de la conférence



Pour toute information : www.awiph.be/youthinclusion

